



OPTION EPS

- C'est l'opportunité de pratiquer des **sports variés** et souvent peu proposés dans le cursus scolaire.
- C'est apprendre à travailler ensemble pour construire des projets (organisation d'épreuves, de rencontres sportives...)
- C'est découvrir le monde sportif, au-delà de la notion du pratiquant et de son entraîneur.
- **Coefficient 4 au BAC** (si commencé depuis la 2^o) et coefficient 2 (si commencé à partir de la 1^o).
- Valorisation sur parcours sup pour les orientations dans les domaines sportifs (STAPS)

2 ^o	Escalade	Sport partagé (sensibilisation handisport)	Sauvetage aquatique ou course d'orientation	Projet handicap
1 ^o	Escalade	Arts du cirque Et / ou canoë	Volley-ball	Projet organisation rencontre sportive (1 ^o)
Terminale	Escalade	Boxe française et /ou canoë	handball	Oral sur analyse de sa pratique en fonction d'un thème choisi.

L'organisation de l'option n'étant pas défini à cette date, ce programme peut être amené à évoluer.

Comment sera organisée l'option ?

- **3h hebdomadaire qui s'ajoute au 2h d'EPS obligatoire.**
- Ces heures sont partagés entre de la pratique et des apports théoriques en salle (travail sur des organisations de rencontres ...)
- L'encadrement est assuré par les enseignants d'EPS du lycée, éventuellement assisté ponctuellement par des éducateurs sportifs (conseil départemental ou club).
- Le nombre d'élèves est limité à 24 (12 filles + 12 garçons).
- L'inscription à l'association sportive du lycée est **obligatoire**, ainsi que la **représentation du lycée** au cours des **compétitions UNSS** soit en tant que sportif ou jeunes organisateurs, jeunes arbitres...

Qui peut postuler ?

- Pour la classe de seconde : Tous les élèves de rentrant en 2^{nde} générale et technologique.
- Cette option n'est pas compatible avec les autres enseignements optionnels, ni la section rugby.
- Cette option n'est pas dérogatoire.
- Cette option s'adresse aux élèves motivés souhaitant augmenter leur pratique, découvrir de nombreux sports, développer une approche plus réflexive de leur pratique, poursuivre un projet d'enseignement ou d'orientation vers les métiers du sport.
- Aucune spécialité sportive n'est requise, les élèves devront se montrer polyvalents et investis dans le milieu associatif sportif (AS de collège ou club).

Comment postuler? Comment savoir si je suis admis?

Le nombre de places est limité à 24 élèves (12 filles et 12 garçons), la sélection des candidats se fera à partir du dossier.

La liste des admis sera envoyée dans les collèges le même jour que les résultats d'affectation.

Dossier de candidature à l'option EPS du lycée Louise Michel

RENTRÉE 2026

A transmettre au secrétariat du lycée par le collège d'origine accompagné des bulletins trimestriels à l'adresse : ce.0110023r@ac-montpellier.fr pour le lundi 25 mai midi

NOM :

PRENOM :

CLASSE et ETABLISSEMENT SCOLAIRE D'ORIGINE:

⇒ Sports pratiqués à l'AS (UNSS) du collège :

⇒ Rôle (jeune officiel) effectué à l'UNSS: joueur / jeune secouriste / jeune coach / jeune arbitre / jeune organisateur / jeune juge / autres:

⇒ Sports pratiqués en dehors du collège :

⇒ Avis du professeur d'EPS (assiduité, comportement face au travail, comportement avec ses camarades, polyvalence...

⇒ Mon projet professionnel :.....

⇒ Motivation: Pourquoi je souhaite intégrer l'option EPS en fonction du programme annoncé de l'option EPS au lycée et en rapport avec mon projet d'orientation professionnel (à rédiger au dos de ce document)